

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 15 (1968)
Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

non-armée. Par contre, elle est dotée d'un équipement technique très important destiné à divers usages. Citons, par exemple, les installations des services d'alarme et des liaisons, des sections de pionniers du service des sapeurs-pompiers de guerre, des services techniques et sanitaires. Comme dans l'armée, la protection civile possède également des équipements pour patrouilles de détection A et C, ainsi que des moyens de décontamination. La dotation en matériel s'effectue comme pour l'armée, par un organe central, la Confédération, qui le transmet par l'intermédiaire des cantons, aux communes, principales responsables de la protection civile. La Confédération prend à sa charge, en moyenne, le 60 % des frais; les cantons et les communes subviennent aux 40 % qui restent, en général chacun pour la moitié.

II. Engagement

La différenciation des tâches qui incombe à chacune des deux responsables de notre défense nationale est génératrice des différences qui existent dans la manière de les engager. L'armée, en tant qu'instrument de combat, a une fonction essentiellement active, c'est-à-dire qu'elle peut, sans y être contrainte par l'ennemi, entreprendre des opérations tactiques de par sa propre volonté. En ce faisant, on distingue trois genres de rencontres de l'ennemi:

1. La rencontre personnelle

Il s'agit ici du combat à courte distance, homme à homme, homme contre blindés. Ce genre de combat est bien le plus dramatique et exige du combattant un courage peu commun et des nerfs particulièrement solides. Si, au temps passé, on se battait presque uniquement à courte distance, ce genre de rencontre disparut au fur et à mesure que le nombre et les effets des armes modernes furent intensifiés. Aujourd'hui, de par l'emploi dans une guerre future des moyens de destruction de masses (armes-AC), il est guère probable que la rencontre personnelle puisse encore jouer un certain rôle sur le champ de bataille.

La protection civile, elle, n'a pas de tâches de combat; en tant qu'instrument de protection, elle ne connaît, par essence, pas de rencontre avec l'ennemi. Elle est seulement engagée pour combattre les dégâts, après qu'un ennemi inaccessible ait largué ses moyens de destruction sur nos villes et nos villages, que ce soit d'en haut ou à longue distance (armes téléguidées).

2. Rencontre anonyme

La rencontre anonyme de l'ennemi devient de plus en plus actuelle. La caractéristique essentielle de la guerre d'aujourd'hui, réside dans l'escalade des énergies de destruction et dans leur engagement en nombre toujours plus grand. Cette stratégie nouvelle fut appliquée pour la première fois durant la première guerre mondiale, en procédant aux pilonnages de grosse artillerie et durant la Seconde Guerre mondiale, par les raids de grandes flottes de bombardiers. La tendance actuelle s'inspire d'ailleurs du même principe. Les armes ABC contribuent encore à rendre le combat de plus en plus anonyme.

De tels faits de guerre exigent du combattant des prestations exceptionnelles, particulièrement au point de vue intellectuel et psychique. Pour pouvoir résister à la tension nerveuse résultant de l'engagement de moyens de destructions en masse, il faut être en possession d'une force morale de résistance tout à fait exceptionnelle et d'une volonté à toute épreuve. En outre, le soldat se trouve être de plus en plus isolé sur le champ de bataille et combattre la peur qui en résulte, devient une tâche primordiale. La protection civile aussi connaît cette rencontre anonyme avec l'ennemi. On peut même prétendre que ce genre de combat la touche encore plus que l'armée. Le bombardement d'une ville n'a pas seulement pour résultat direct l'effet des explosions; il se produit des incendies qui peuvent atteindre des proportions extrêmement vastes; de plus, les amas de décombres aggravent encore l'appréciation de la situation qui permettrait un engagement judicieux de la pro-

tection civile. Les pertes en vies humaines seront, en tous cas, plus conséquentes dans le secteur civil que sur le champ de bataille. Ces faits engendrent des problèmes qui exigent de la part des requis de la protection civile une force de résistance humaine tout aussi grande, si ce n'est plus, que dans l'armée. A la vue des grandes destructions, on est gagné par le désespoir et partout règne un sentiment de détresse, suite des chocs reçus. Il faut, en de telles circonstances particulièrement difficiles, une volonté de s'affirmer très forte pour maîtriser la situation catastrophique eu égard à la survie du peuple pour assurer ainsi la conservation de la Suisse en tant que nation. Les exigences psychiques et corporelles que l'on demande aux personnes appartenant à la protection civile, ne le céderont donc en rien à celles que l'on attend de la part des soldats.

3. Rencontre invisible

La conduite subversive de la guerre a encore reçu du renfort: les rumeurs alarmantes, les sabotages, l'espionnage et autres manœuvres fictives sont aujourd'hui les maîtres de la guerre froide et effective. Le soldat et l'homme de la protection civile devront donc être aussi à même de faire face à ce genre de combat. A chacun il faut avant tout une *croyance inébranlable en la bonne cause* et une confiance absolue en ses chefs. De même que l'armée devra faire confiance à la protection civile en tant que gardienne de la population civile éprouvée, de même il faudra que la protection civile puisse pouvoir se fier à ce que l'armée accomplisse absolument sa mission. Cette communauté du sort est *indissoluble*. Aujourd'hui, l'organisation de la protection civile est loin d'être achevée; de ce fait c'est encore un maillon bien faible de la chaîne qui relie entre-eux les éléments de notre défense nationale. Mais il appartient justement aux anciens soldats d'inculquer à la protection civile cet esprit d'abnégation et de sacrifice qui leur était inné durant les 30 années d'appartenance à l'armée.

Delegiertenversammlung 1968

Die Delegiertenversammlung des Schweizerischen Bundes für Zivilschutz 1968 findet mit einem interessanten Programm am 30. März 1968 in Genf statt. Wir bitten alle Interessenten, dieses Datum heute schon zu reservieren.

Assemblée des délégués 1968

L'assemblée des délégués de l'Union suisse pour la protection des civils, qui comportera un programme intéressant, aura lieu à Genève le 30 mars 1968. Que les personnes qui s'y intéressent prennent note dès aujourd'hui de cette date.